

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2016 À 18 HEURES 30

N° 1 - 25 / 2016 : URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION

#### L'An Deux Mille Seize, le 18 février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 18 février 2016 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Christian CHAMAYOU

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE, Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU (pouvoir de Marie-Louise AT), Bruno LAILHEUGUE Sylvie BASCOUL VIALARD (pouvoir de Bruno CRUSEL), Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES (pouvoir de Claude LECOMTE), France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Najat DELPEYRAT (pouvoir de Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE (pouvoir de Michel MARTY), Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membres suppléants présents non votants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Enrico SPATARO, Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT (pouvoir à Najat DELPEYRAT), Emmanuelle PIERRY, Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Stéphane BARDY,

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Christian LAFON, Thierry LAFUENTE, Yves CHAPRON.

**Présents : 45**

**Votants : 46**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 16 FÉVRIER 2016****N° 1 - 25 / 2016 : URBANISME - PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - DEMANDE DE SUBVENTION**

Pilote: Mission territoire d'agglomération

**Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,**

Par délibération en date du 12 novembre 2015, le conseil communautaire a décidé de se doter de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». L'arrêté préfectoral, suite aux délibérations conformes des communes membres, a acté ce transfert le 7 décembre dernier.

La prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été actée par délibération du 17 décembre 2015.

Les modalités de la concertation ont également été définies.

Je vous rappelle que le débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) doit se tenir avant le 26 mars 2017 et que le PLUi doit être approuvé avant le 31 décembre 2019 pour que le territoire puisse bénéficier des aménagements de la loi MANDON à savoir une prorogation des délais d'évolution des documents d'urbanisme communaux.

L'Etat accompagne financièrement les territoires qui lancent la démarche de Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale.

Aussi, il convient de demander les subventions auprès des partenaires financeurs.

**Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

VU la loi ALUR pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » en date du 24 mars 2014,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** de l'Etat une dotation pour compenser les frais matériels et d'études nécessaires à cette élaboration.

**SOLLICITE** auprès de tout autre partenaire, les subventions liées à l'élaboration du PLUi.

**SOLLICITE** monsieur le Préfet du Tarn pour établir la note d'enjeux et le « porté à connaissance », fixant le cadre législatif et réglementaire qui devra être respecté pour l'élaboration du PLUi de l'Albigeois.

**DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016.

Pour extrait conforme,  
Fait le 18 février 2016,

Le président,

Philippe BONNECARRERE

